



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 9889

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la politique de diversification conduite par Electricite de France et Gaz de France, et plus particulierement sur les inquietudes qu'elle suscite chez les artisans. En effet il souligne que nombre d'artisans du batiment, notamment les chauffagistes et les electriciens, sont lourdement touches par la crise economique et auraient de ce fait besoin d'un reel soutien. Il lui indique que SCF, dirige en particulier par des collaborateurs d'EDF, poursuit son developpement avec l'appui des etablissements publics et que le conseil d'administration de GDF a cree le 9 septembre dernier une nouvelle direction relative a la diversification. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures qu'il compte engager afin que le comportement des etablissements publics n'engendre par une concurrence deloyale avec les petites et moyennes entreprises.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a ete attiree au printemps 1993 sur la politique de diversification d'Electricite de France et de Gaz de France, et le ministre a demande a son inspection generale de l'industrie et du commerce un rapport, qui lui a ete remis en novembre 1993. Apres examen interministeriel de ce rapport, le Gouvernement a retenu plusieurs dispositions sur lesquelles il consulte actuellement les organisations professionnelles les plus concernees : Confederation de l'artisanat et des petites entreprises du batiment (CAPEB), Conseil national de l'equipement electrique (CNEE), Federation nationale du batiment (FNB), Federation nationale des travaux publics (FNTP). Il consulte egalement le Conseil superieur de l'electricite et du gaz, preside par le depute Pierre Micaux, et les etablissements publics EDF et GDF eux-memes. A l'issue de cette consultation, fixee a la fin du mois de janvier 1994, le Gouvernement retiendra les dispositions definitives de politique publique relatives a la diversification des etablissements publics EDF et GDF.

Données clés

Auteur : [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9889

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 103

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 796